



DECLARATION DE DEGATS (Recensement de tout animal causant des dégâts)

Je soussigné, Mme, M :

Raison sociale (société) :

Adresse :

Téléphone :

Profession :

Déclare avoir constaté des dégâts de :

Ragondin Raton Laveur
 Rat musqué Corvidés
 Pigeons Autres

Sur la commune de :

Rivière - Marais - Etangs - lagune - canaux départementaux

Autres : à préciser

Nom du cours d'eau ou du ruisseau voisin :

N° cadastral des parcelles concernées :

Lieu dit :

Evaluation des dégâts :

Nature des dégâts :

Culture en place :

Surface de l'îlot cultural :

Surface des dégâts dans l'îlot (le plus précis possible) :

Estimation des pertes (préjudice financier) :

Pour rongeurs aquatiques :

Estimation du nombre de passages sur la berge :

Effondrement des berges (estimation des kms) :

Nombre de terriers au km :



Lutte mise en place suivant le nuisible (1) :

Piégeage - Tir au fusil - Tir à l'arc - Déterrage - Battue administrative
Gêne à l'installation ou la réinstallation des ragondins (mis en place par la commune) ⁽²⁾

Surface linéaire couverte par la lutte :

Nom et coordonnées de la personne responsable des luttes :

Nom et prénom :
agissant en tant que :
Adresse :
Téléphone :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des données ci-dessus et accepte la possibilité d'une visite sur les parcelles concernées.

A, le

Signature

Information

Attention rappel sur les ragondins et rats musqués !

Le ragondin est porteur de nombreuses maladies transmissibles à l'homme et à d'autres animaux, notamment la leptospirose.

Mode contamination : Les leptospires sont excrétés dans le milieu par les urines. La contamination de la population humaine ou animale se fait par les muqueuses et les blessures mises en contact avec la bactérie.

Protection : ➔ Eviter tout contact des mains avec les muqueuses oculaires, nasales, et buccales après avoir touché l'eau ou son environnement.

- ➔ Désinfecter toute plaie cutanée.
- ➔ Utilisez des vêtements de protection (gants, bottes,...)
- ➔ Se doucher et bien se savonner après être tombé dans l'eau.

(1) cocher la case correspondante, plusieurs choix possibles.

(2) Gêne à l'installation ou la réinstallation des ragondins mise en place à partir du

Descriptif :

.....

A retourner, après avoir conservé une copie, à :
FDGDON 63 – Site de Marmilhat – 83 Avenue de l'Europe – 63370 LEMPDES
ou par fax : 04 73 42 16 61



DECLARATION DES OPERATIONS DE PIEGEAGE

Déclarant : M.....

Demeurant :

Agissant en qualité de :

- Propriétaire Possesseur
 Fermier ou Métayer garde particulier (agissant sur délégation du titulaire du droit de destruction)
Locataire de chasse délégué par le ou les propriétaire(s) (délégation écrite)
 Président de société de chasse ou d'A.C.C.A. délégué du ou des propriétaire(s) (délégation écrite)
 Piégeur agréé, délégué par le propriétaire ou le fermier (délégation écrite) n° d'agrément :

Motifs des destructions envisagées :

Epoque du piégeage (les déclarations sont à effectuer entre le 01/07 et le 30/06 de l'année suivante)

Zone de piégeage (préciser commune(s) et lieu(x)-dit(s))

La destruction sera effectuée au moyen de piège cages de catégories 1 .

Nombres de pièges utilisés durant la période du au

Responsable des opérations (uniquement si ce n'est pas le déclarant)

M N° d'agrément : domicilié à :

Ces opérations seront surveillées par (préciser l'identité et le cas échéant le numéro d'agrément du ou des piégeur(s) chargé(s) de surveiller les opérations) :

M N° d'agrément : domicilié à :
M N° d'agrément : domicilié à :
M N° d'agrément : domicilié à :

Fait à

Signature du déclarant :

Le(en 5 exemplaires)

Après visa de la présente déclaration le maire remet :

VISA DU MAIRE de la commune de :

Fait à.....

Signature et cachet du Maire :

Le

- 1 exemplaire à la DDT Site de Marmilhat – BP 43 – 63370 LEMPDES
- 1 exemplaire à la Fédération Départementale des Chasseurs Site de Marmilhat La Morelle 63370 LEMPDES
- 1 exemplaire à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles FDGDON 63 - Site de Marmilhat – 83 Avenue de l'Europe 63370 LEMPDES
- 1 exemplaire pour affichage en Mairie
- 1 exemplaire au déclarant

